

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Présents: Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ,, Franck SCHERRER.

Excusés: Pascal CHASSERIAUD, Jean-Marie LE LAY, Françoise LERDA, Damien SABATHÉ.

Secrétaire de séance : Danièle POUUEYDANET.

20h00, le quorum est atteint. La séance peut commencer.

## 1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du conseil municipal du 06/01/2022 a été transmis aux conseillers municipaux par courriel du 06/02/2022, Mme le Maire demande l'approbation de ce document. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2- Vote des des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021

Madame le Maire indique au conseil municipal que le service de gestion comptable a validé les comptes de gestion 2021 correspondant aux comptes administratifs (bilans comptables) 2021 des trois budgets communaux.

Elle présente les comptes administratifs puis indique qu'il convient de voter ces comptes :

### BUDGET ASSAINISSEMENT

2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 569,67			92 178,19	4 569,67	92 178,19
Opérations de l'exercice	48 547,27	46 563,27	76 739,18	99 447,70	125 286,45	146 010,97
Total	53 116,94	46 563,67	76 739,18	191 625,89	129 856,12	238 189,56
Résultat de clôture	6 553,27			114 886,71		108 333,44
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 553,27			114 886,71		
<b>Résultat définitif</b>	<b>6 553 ,27</b>			<b>114 886,71</b>		<b>108 333,44</b>

Après en avoir délibéré, le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal valide ces résultats à l'unanimité des membres présents.

## BUDGET LOTISSEMENT

2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	28 138,53	28 138,53	33 934,34	33 924,34	62 072,87	62 072,87
<b>Total</b>	<b>28 138,56</b>	<b>28 138,56</b>	<b>33 934,44</b>	<b>33 934,44</b>	<b>62 072,87</b>	<b>62 072,87</b>
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

Après en avoir délibéré, le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal valide ces résultats à l'unanimité des membres présents.

## BUDGET PRINCIPAL

2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 494,64		377 542,68		468 037,32
Opérations de l'exercice	154 240,02	100 204,12	247 978,18	301 405,57	402 218,20	401 609,69
<b>Total</b>	<b>154 240,02</b>	<b>190 698,76</b>	<b>247 978,18</b>	<b>678 948,25</b>	<b>402 218,20</b>	<b>869 647,01</b>
Résultat de clôture				430 970,07		
Restes à réaliser	49 906,64				49 906,64	
Total cumulé	204 146,66	190 698,76		430 970,07	452 124,84	869 647,01
<b>Résultat définitif</b>	<b>13 447,90</b>			<b>430 970,07</b>		<b>417 522,17</b>

Après en avoir délibéré, le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal valide ces résultats à l'unanimité des membres présents.

### **3- Extension du périmètre du schéma d'aménagement des eaux du bassin amont de l'Adour (SAGE)**

Madame le Maire explique que l'Institution Adour, établissement public territorial, couvre les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques. Il gère les eaux du bassin de l'amont de l'Adour et a mis en place un schéma d'aménagement des eaux du bassin amont de l'Adour (SAGE). Un arrêté interpréfectoral a été pris le 14/09/2004 pour délimiter le périmètre du SAGE qui intègre 488 communes (240 communes dans les Hautes-Pyrénées, 66 dans le Gers, 89 dans les Pyrénées-Atlantiques, 93 dans les Landes). L'Institution Adour propose d'ajuster le périmètre du SAGE Adour amont en incluant 67 communes (17 du 65, 8 du 64, 13 du 32 et 29 du 40). De ce fait, il convient que chaque commune issue de l'Institution Adour délibère sur l'extension du périmètre du SAGE de 67 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du SAGE, 10 voix pour, 1 abstention.

#### 4- Règlement et tarifs de la salle multi-activités

Suite aux nouvelles installations des vidéoprojecteur, écran et sonorisation de la salle multi-activités réalisées fin 2021 et face aux nombreuses demandes de location de cette salle, Madame le Maire a demandé à la commission vie locale de travailler sur le règlement de la salle multi-activités et ses tarifs.

Mme le Maire lit le règlement proposé par la commission vie locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de voter les tarifs suivants :

Location de la salle pour les Pujolais :

- la journée sans cuisine : 100 € ; avec cuisine : 140 €
- le week-end sans cuisine : 200 € ; avec cuisine : 270 €

Location de la salle pour les extérieurs :

- la journée sans cuisine : 200 € ; avec cuisine : 270 €
- le week-end sans cuisine : 400 € ; avec cuisine : 470 €

Location de la salle pour les entreprises :

- location demi-journée avec matériel : 150 €
- location journée avec matériel : 250 €

Les cautions :

- caution de la salle (en cas de dégradations) : 400 € pour tous
- caution ménage : 380 € pour tous

#### 5- Règlement du lotissement Pré Saint-Nicolas

Mme le Maire indique qu'un règlement du lotissement Pré Saint-Nicolas s'appliquait aux 6 premiers lots. Afin de déposer le dossier de permis d'aménager des 3 derniers lots (2ème tranche) auprès du service instructeur d'urbanisme, il convient d'établir un règlement du lotissement pour les 3 derniers lots. Elle prévoit que toute modification apportée par rapport au règlement de la 1ère tranche doit être portée à la connaissance des 6 propriétaires.

Elle a demandé à la commission travaux de travailler sur le règlement de cette 2ème tranche du lotissement.

Le règlement est lu en séance. Il sera porté à la connaissance de Mme CUVILLIER, géomètre-expert, qui assurera la maîtrise d'oeuvre.

#### 6 - Travaux

- **Dossier intempéries**

Suite à la déclaration de la commune en état de catastrophes naturelles en janvier 2020, un arrêté préfectoral a été pris en mai 2021 autorisant la commune à effectuer les travaux « confortement des berges » d'un montant éligible de 90 259,73 € HT pour une subvention de 36 103,89 €.

Les travaux doivent débuter dans les 2 ans à compter de l'arrêté préfectoral (avant avril 2023) et être terminés dans les 4 ans (avant avril 2025).

Les rues concernées sont : cami dou Baradat, chemin des Palombières, Promenade des Pêcheurs, rue Galy.

S'agissant du confortement des berges du canal et, suite au repérage (inondations de décembre 2021 et janvier 2022), de M. COGNET et du SMAA : 4 brèches ont été identifiées.

- \* 2 sur le champ d'un propriétaire privé : travaux de réfection des berges.
- \* 1 au pont du cami dou Baradat : mise en place de pieds d'acacia pour renforcer la berge.
- \* 1 vers Vic : débroussaillage à faire puis travaux de réfection des berges.

Mme le Maire indique que le budget de la commune ne permet pas de réaliser tous ces travaux en une année. Elle informe que les devis effectués en janvier 2020 s'élevaient à un coût global de 135 329,60 €.

Elle propose de débiter les travaux en 2022 sur la voirie concernée par l'aménagement de la sécurité routière : cami dou Baradat et chemin des Palombières.

La réfection de la voirie des Rue Galy et Promenade des Pêcheurs sera reportée en 2023.

S'agissant de la réfection du revêtement des routes, deux devis ont été demandés auprès des entreprises GEOVIA et MALLET.

Le conseil municipal doit décider du prestataire qui réalisera la réfection du revêtement de la voirie sur les rues citées précédemment :

- \* Entreprise MALLET : 119 162,50 € HT ;
- \* Entreprise GEOVIA : 90 715,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser sur plusieurs années la réfection du revêtement de la voirie pour les rues cami dou Baradat, chemin des Palombières, rue Galy et Promenade des Pêcheurs par l'entreprise GEOVIA pour la somme de 90 715,80 € HT.

- **Aménagement du Plech**

Madame le Maire souhaite remercier les membres des commissions vie locale et travaux qui ont travaillé sur le dossier d'aménagement du Plech.

Elle tient à souligner le grand investissement de M. LE LAY sur ce dossier.

Elle informe avoir déposé des dossiers de subvention auprès du conseil départemental, de la préfecture. Un courrier a été adressé au conseil régional pour bénéficier d'une aide financière. A ce jour, seul le conseil départemental a autorisé le commencement des travaux de l'aire de jeux (l'aide du conseil départemental attendue sur ce projet représente 12 000 €).

Mme le Maire présente les aménagements précisant qu'il convient de décider des fournisseurs:

- Aire de jeux

Elle sera composée d'un grand jeu (toboggan, tour, passerelle), 1 jeu pour jouer à 2 ou 4, 2 jeux simples dont 1 PMR. 3 fournisseurs ont été démarchés. Après réunions des commissions, 2 ont été retenus.

Le conseil municipal doit décider du sol qui accueillera l'aire de jeux selon les conditions des normes de sécurité en vigueur :

- \* un sol souple sur une dalle béton : sachant qu'un souple souple est garanti 5 ans, ne demande pas d'entretien mais son coût est onéreux : 13 388,05 €, soit 6 316,25 € (sol souple) + 7 071,80 € (dalle béton)
- \* un sol en gravillons roulés : sachant qu'un entretien sera nécessaire de temps en temps mais reviendra moins cher : 6 783,20 € (décaissement et gravillons roulés)

Le conseil municipal décide d'aménager l'aire de jeux sur un sol en gravillons roulés.

Mme le Maire informe que deux fournisseurs OVALEQUIP et HUSSON sont mis en concurrence. Le conseil municipal doit décider du prestataire qui réalisera l'aire de jeux :

- \* OVALEQUIP (3 jeux) : 20 325 € HT sans sol souple / 29 984 € HT avec sol souple
- \* HUSSON (4 jeux) : 27 286,25 € HT sans sol souple / 33 602,50 € HT avec sol souple.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser l'aire de jeux par HUSSON pour la somme de 27 286,25 € HT.

- City stade

Mme le Maire informe que, pour accueillir le city stade, il est nécessaire de réaliser un reprofilage du bitume (10 400 € HT) financé avec les fonds propres de la commune.

Elle précise qu'un dossier de subvention auprès de la préfecture a été déposé et qu'à ce jour, la commune est dans l'attente d'une réponse.

2 fournisseurs ont été démarchés. Le conseil municipal doit décider du prestataire qui réalisera le city stade :

\* CASAL SPORT : 35 123,20 € HT, une option filet à 1 400 € HT ;

\* HUSSON : 31 822,50 € HT, une option filet à 1 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser le city stade par la société HUSSON pour la somme de 33 422,50 € HT (avec option filet).

- Terrains de pétanque

Mme le Maire informe que 2 fournisseurs ont été démarchés. Le conseil municipal doit décider du prestataire qui réalisera les deux terrains de pétanque :

\* Entreprise MORGADO : 5 700 € HT ;

\* Entreprise GEOVIA : 6 994 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de faire réaliser les deux terrains de pétanque par l'entreprise GEOVIA pour la somme de 6 994 € HT.

- Eglise

Mme le Maire souhaite féliciter et remercier l'employé communal, M. BARO, pour la rénovation du plancher de la tribune de l'église ainsi que pour la rénovation des grilles extérieures qui protègent les vitraux restaurés.

De plus, elle indique que les travaux de restauration des vitraux a repris début mars.

## **Informations et questions diverses**

### **Solidarité pour les Ukrainiens**

Mme le Maire informe que l'Etat recense les logements (maison, appartements, chambre, ...).

Les personnes souhaitant adhérer à ce dispositif doivent se faire connaître en mairie ou dans les Maisons France Service.

De plus, la commune s'est portée volontaire pour collecter les divers besoins recensés par la Région Occitanie, avec l'aide de la CCAM (une communications aux Pujolais sera effectuée rapidement).

**Cérémonie du 19 mars 1962** : Elle se déroulera samedi 19 mars à 15 heures.

## **Manifestations prévues**

- 1er avril : concert de l'école de musique de Vic-en-Bigorre
- 24 juin : feu de la Saint-Jean
- 1er juillet : fête des écoles du RPI
- 9 juillet : moutouade

## **Feu d'artifice**

Sur l'annonce de la moutouade le 9 juillet prochain, Mme FERRAN demande si le feu d'artifice est prévu et rappelle que sa signification est la célébration de la fête nationale, le 14 juillet.

Mme le Maire rejoint Mme FERRAN sur la signification du feu d'artifice. Elle rappelle les traditions pujolaises liées au 14 juillet (cérémonie au monument aux morts, repas, feu d'artifice). Elle s'interroge sur le fait de tirer un feu d'artifice le 9 juillet alors que ce n'est ni la fête nationale ni la fête du village.

Elle informe qu'une entreprise de pyrotechnie attend la réponse de la commune sur la prévision d'un feu d'artifice et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité du tirage du feu d'artifice le 9 juillet.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de proposer et de financer le feu d'artifice le 9 juillet prochain.

## **Association historique vicquoise**

Mme le Maire et les membres de la commission vie locale ont assisté à une entrevue avec l'association historique vicquoise. Cette dernière est venue présenter l'organisation de leur manifestation des 15 et 16 juillet prévue au Plech :

- vendredi : installation d'un bivouac pour 80 participants, apéritif et repas le soir
- samedi : petit défilé à Pujo après celui de Vic, buvette, restauration, animations par les différentes associations.

Il était demandé à la commune de mettre à disposition : salle multi-activités, zone du Plech, compteur électrique, eau potable, parc à chevaux, parkings, organisation du sens de circulation dans le village.

Face à nos explications sur les travaux d'aménagement du Plech prévus en 2022 sur le site du Plech, cette association a fait savoir qu'elle retirait sa demande de projet de manifestations à Pujo les 15 et 16 juillet prochains.

Mme le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à l'organisation de ce type de manifestation qui pourrait faire vivre le village.

## **Elections présidentielles et législatives**

Ces élections auront lieu les 10 et 24 avril prochains de 8 heures à 19 heures.

La présence des conseillers municipaux est primordiale pour organiser les bureaux de vote.

Madame le Maire propose un planning de présence aux conseillers.

## **Travaux**

M. PÉRISSÉ indique qu'il faudrait réaliser une corvée pour enlever le lierre sur les platanes au Plech. Des dates seront proposées sur la discussion Whatsapp du conseil.

Mme le Maire clôture la séance à 23 h30.